

Organismes agréés pour délivrer la formation de coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS)

Textes de référence :
Code du travail
Articles A. 4532-24 et suivants

Organisme agréé	Coordonnées	Référence de l'agrément
Béatrice MARTIN-BORGA	BP 141233 98701 ARUE Tél : 87 29 44 53	Arrêté n° 1224 CM du 29 août 2013 portant agrément de l'organisme de formation dirigé par Mme Béatrice Jacqueline Marie-José Borga épouse Martin en vue de la formation de coordonnateur sécurité et protection de la santé (SPS) (Module 1)
M. Abdelnour BOUTEBA M. François PASDELOU BUREAU VERITAS SA	BP 58 98713 PAPEETE Tél : 40 54 57 57	Arrêté n° 77 CM du 25 janvier 2024 portant modification de l'arrêté n° 1795 CM du 1 ^{er} septembre 2022 portant renouvellement d'agrément de l'organisme de formation Bureau Veritas SA, dirigé par M. Laurent Bondue, en vue la formation de coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (SPS) (Modules 2 à 5)



DIRECTION DU TRAVAIL

Rue Monseigneur Tepano JAUSSEN Immeuble PAPINEAU 3^e étage
BP 308 - 98713 PAPEETE | Tél (689) 40 50 80 00 | Fax (689) 40 50 80 05
directiondutravail@travail.gov.pf – www.directiondutravail.gov.pf

Les fiches pratiques mises en ligne sur le site de la direction du travail sont destinées à des informations synthétiques. Ces informations n'ont pas valeur légale ou réglementaire. Pour plus de précision, se reporter aux textes officiels susmentionnés.